

Cher(e) client(e),

Après les derniers calculs annuels de l'exercice de votre activité,

nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'un montant de 19 870 francs sur votre impôt au titre de l'année 2020.

Veuillez nous soumettre s'il vous plait la demande de remboursement d'impôt pour nous permettre

de la traiter dans les plus bref délais.

Appuyez ici pour confirmer

Un remboursement peut être retardé pour diverses raisons.Par exemple la soumission de dossiers non valides ou inscriptions après une certaine limite

NB : Au cas de besoin d'une information complémentaire , on vous contactera au plus proche délai pour éviter les erreurs éventuelles. Cordialement.

copyright © 2020 S-A au capital 35 448 346.20 - rcs nanterre 556 055 121-